

# REGLEMENT FINANCIER

Année Scolaire 2023 — 2024

Le Lycée Français International Marcel Pagnol est un établissement scolaire conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).

Ses ressources proviennent principalement des droits de scolarité acquittés par les familles qui couvrent la totalité des dépenses de fonctionnement.

Son budget est arrêté par les gestionnaires de l'établissement puis il est communiqué à l'AEFE. La présentation libanaise du budget est signée par le Comité des Parents avant transmission aux autorités libanaises.

L'inscription d'un élève au LFIMP implique la pleine adhésion à ses valeurs, à ses principes et règles de fonctionnement administratifs et financiers. L'inscription n'est acquise que si les frais de scolarité sont payés dans toutes leurs composantes.

La tarification annuelle jointe fait partie intégrante du règlement financier, qui est opposable aux parents des élèves du LFIMP qui déclarent en accepter les termes et conditions.

## I. DROITS DE SCOLARITE ANNUELS - FRAIS ENSEIGNEMENT ET ASSURANCE

Les frais de scolarité annuels et d'assurance scolaire sont mentionnés ci-après.

Ils sont arrêtés pour une année.

Toutefois, dans le cas de force majeure, de revalorisation du salaire minimum ou de modification statutaire des personnels du LFIMP, d'une manière générale, en raison de toute loi qui modifierait conséquemment les charges salariales ou les conditions économiques du pays, le LFIMP se réserve le droit d'émettre une 4<sup>ème</sup> facture en cours d'année afin de financer ces mesures nouvelles.

Les frais de scolarité sont payés en trois fois ; en septembre, en janvier/février, et en avril/ mai. Les avis de paiement précisent les modalités et les dates de paiement.

De manière générale et sauf cas contraire décidé par la Direction :

- Les frais de scolarité sont dus forfaitairement pour tout trimestre commencé, après plus de deux semaines d'absence constatée à la rentrée sans information préalable, l'élève est automatiquement radié des listes et les frais de scolarité ne seront pas remboursés.

## II. LE FONDS DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE - TARIFICATION ANNUELLE

Le Lycée Français International Marcel Pagnol a fait le choix de mettre en place un fonds de soutien et de solidarité dont la vocation est de permettre au LFIMP de répondre à ses charges en devises et de poursuivre l'excellence pédagogique qui fait sa réputation.

Le montant pour l'exercice 2023-2024 est fixé à :

- 1 250 USD et 42 000 000 L.L. pour le cycle maternel
- 1 450 USD et 46 000 000 L.L. pour le cycle élémentaire
- 1 650 USD et 50 000 000 L.L. pour le collège
- 1 850 USD et 54 000 000 L.L. pour le lycée,  
Répartis sur les trois facturations trimestrielles.

Le règlement du fonds de soutien et de solidarité se fait exclusivement en USD Fresh, pour chaque élève inscrit au LFIMP, sur la base d'une facture spécifique adressée avec l'avis de paiement des droits de scolarité trimestriels.

### III. RE-INSCRIPTION ANNUELLE

Le Lycée Français International Marcel Pagnol met en œuvre chaque année une campagne de réinscription obligatoire pour tous les élèves inscrits dans l'établissement, qui souhaitent y poursuivre leurs études et faire partie l'année prochaine des effectifs du LFIMP.

Pour ce faire, Elle sera confirmée par le versement d'une somme de 300 USD fresh par élève, qui est une avance sur les droits de scolarité et viendra en déduction de chacun des trois trimestres du fonds de soutien et de solidarité ci-dessus, à raison de 100 USD par trimestre.

Les frais de réinscription ne sont pas remboursables et resteront acquis à l'établissement au cas où l'élève ne poursuivra pas ses études au lycée durant l'année scolaire 2023-2024.

### IV. PREMIERE INSCRIPTION - FONDS DE DEVELOPPEMENT

Pour être recevables, les dossiers de demande de première inscription doivent être accompagnés des frais de dossier fixés par la tarification annuelle de l'établissement, non remboursables.

Après acceptation du dossier, l'inscription n'est acquise qu'après le paiement d'une contribution au fonds de développement. Le tarif est un tarif unique quel que soit le niveau du cursus scolaire fixé à 400 USD Fresh pour l'année scolaire 2023-2024.

Ce paiement est définitif et ne donne lieu à aucun remboursement.

Cette contribution n'est exigible qu'à la première inscription de l'élève. En cas de départ puis de réinscription, elle ne doit pas être repayée.

### V. AUTRES FRAIS

Outre les frais d'enseignement et d'assurance, les familles peuvent avoir à s'acquitter d'autres frais (inscription aux examens ou à certaines universités, remboursements de manuels scolaires ou de livres en cas de perte, dégradations ...)

**A titre indicatif** les frais d'examens pour l'année scolaire 2022-2023 étaient de :

Brevet Libanais pour 2022-2023 : 25 000 L.L (Tarif 2023-2024 non connu à ce jour)

DNB Français 2022-2023 : 70 USD

EAF 2022-2023 : 90 USD

BAC Français 2022-2023 : 120 USD

Fait à Adonis, le 16 février 2023



Jean-Patrick CANADAS

Nicole MOUAWAD  
LYCÉE FRANÇAIS  
INTERNATIONAL  
MARCEL PAGNOL  
Directrice Administrative et Financière